

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 7 MAI 2012, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES

---

**Présidence:** M. Zoran Savic.

Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2012
4. Crédit de fr. 5'000'000.- pour la construction d'un chauffage à distance dans le village de Couvet
5. Crédit de fr. 340'000.- pour le raccordement des immeubles communaux au chauffage à distance de Couvet
6. Modification du plan d'aménagement du village de Couvet
7. Motions et propositions
  - a) Motion du groupe PLR « pour un Val-de-Travers attractif ! »
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

---

## 1. APPEL

Il demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents : 33 présents
- Excusés : Mmes Sandra Menoud (PLR) et Margrit Stähli (Soc.) ; MM. Roland Anker (UDC), Jacques Hainard (Soc.), Bernard Rosat (Soc.), Sergio Santiago (Les Verts) et Nicolas Stauffer (PLR)
- Vacant : Siège de M. Laurent Devenoges (Soc.), en cours de repourvoiemnt.
- Majorité absolue : 17 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 26 spectateurs sont présents.

M. Nicolas Stauffer étant excusé, M. Christophe Calame (PLR) propose que M. Maxime Clémenceau officie comme questeur lors de cette séance. Cette proposition ne suscitant aucun commentaire, le président l'accepte.

---

## 2. CORRESPONDANCE

Comme vient de l'annoncer le chancelier, le président indique qu'il a reçu la démission du Législatif de M. Laurent Devenoges. La lecture de cette missive n'étant pas demandée, il la remet à la chancellerie.

Une lettre de la fanfare l'union de St-Sulpice lui a également été adressée. Il procède à sa lecture :

« Conseil général de Val-de-Travers,

*A l'attention de son président,*

*Monsieur,*

*En date du 12 septembre 2011, nous vous avons adressé un courrier concernant les subventions accordées aux diverses fanfares de Val-de-Travers.*

*A ce jour, aucun accusé de réception, ni réponse à notre demande ne nous est parvenu.*

*Aussi, nous vous serions reconnaissants de faire le nécessaire pour nous tenir informés des décisions prises.*

*Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur, nos sincères salutations. »*

Le président invite dès lors le conseiller communal en charge de ce dossier de donner une réponse dans le courant de la semaine et de le tenir informé lors de la dernière séance de la législature.

N'ayant reçu aucune autre correspondance, il passe ensuite au point suivant.

---

### **3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Ce procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, le président le considère comme approuvé avec remerciements à son auteur.

---

### **4. CREDIT DE FR. 5'000'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE DANS LE VILLAGE DE COUVET**

Le président laisse préalablement la parole du chef de dicastère.

M. Christian Mermet (cc) relève que le projet de chauffage à distance de Couvet est une longue histoire qui compte déjà de nombreux rebondissements. Le CC a le plaisir de présenter ce crédit d'investissement suite à l'acceptation du crédit d'étude en octobre 2011 par le Conseil général. Plusieurs choix avaient alors été faits, notamment l'option de privilégier un investissement communal. En effet, en comparaison du contracting, l'investissement communal permet d'atteindre un coût moins élevé. Les taux d'intérêts sont également moindres pour une collectivité publique que pour une entreprise privée. Ainsi, l'investissement est moins élevé et le prix de l'énergie n'est pas péjoré par des frais supplémentaires. D'un autre côté, le fait que la commune soit le maître d'œuvre lui permet de gérer et de faire évoluer ce projet selon les besoins.

Une fois le crédit d'étude voté, une commission de projet a été créée. Le but était d'intégrer dans la réflexion des conseillers généraux et des riverains intéressés, l'entreprise directement concernée par ce chauffage, HNe et les experts (architecte et ingénieurs). Les différentes questions soulevées ont été traitées dans le cadre du groupe de travail.

L'une d'entre elles concernait l'emplacement du site de la chaufferie. M. Mermet se rappelle que certains membres du Législatif avaient souligné que ce choix n'était pas optimal en raison de sa proximité avec les lieux scolaires. Il explique que d'autres implantations avaient dès lors été étudiées et écartées pour plusieurs raisons. Les différents sites envisagés pour cette chaufferie étaient notamment :

- ✓ Le long de la route en direction de Plancemont, après l'entreprise Bourquin. Cette solution a été abandonnée car les coûts induits par ce déplacement étaient beaucoup trop importants. Le réseau aurait dû être rallongé d'environ 500 m.
- ✓ Sur le site même de l'entreprise Bourquin. Malheureusement, l'implantation de la chaufferie n'était pas compatible avec les projets de développement de l'entreprise.

Le projet initial a donc été retenu, via l'installation de la chaufferie dans l'ancien hangar des TP, à proximité de la place des Collèges. Les questions liées aux nuisances ont donc été examinées, afin d'y apporter des solutions visant à les réduire. Le déchiquetage du bois sera effectué en forêt. Les nuisances liées aux bruits sont ainsi éliminées. Les plaquettes à bois seront donc transportées de la forêt au silo. Il est ensuite proposé d'augmenter la capacité des silos de stockage pour limiter les

remplissages. Ainsi, la circulation des camions pour alimenter la chaufferie devrait être limitée à 80 ou 90 livraisons par année. La capacité du silo, passant de 500 m<sup>3</sup> à 600 m<sup>3</sup>, permet de fonctionner pendant 16 jours par grands froids. Ces livraisons seront planifiées en dehors des heures scolaires, afin de garantir la sécurité des enfants.

En ce qui concerne l'extension du réseau de chauffage, le groupe de travail est reparti des 3 grands consommateurs, soit la commune, l'entreprise Bourquin et HNe. Une enquête a ensuite été lancée auprès des riverains se trouvant le long du parcours de ce réseau, afin de déterminer leur intérêt à se raccorder à ce chauffage. Cette enquête a volontairement été limitée aux riverains directs afin de concentrer les coûts de raccordement. Effectivement, plus les petits consommateurs sont nombreux et éloignés du réseau de ce chauffage à distance, plus les coûts sont élevés et diminuent ainsi l'attractivité du prix de l'énergie.

M. Mermet cite l'exemple du chauffage à distance de Lignières, dont un article a paru dernièrement dans la presse. En comparaison, notre projet comptera un maximum de 30 consommateurs raccordés pour l'équivalent d'une consommation de quelque 500'000 l de mazout par année. A Lignières, le projet compte environ 120 raccordements pour une consommation d'environ 700'000 l de mazout/an. Le réseau est 3 fois plus grand que celui prévu à Couvet. Ces raisons font que Lignières a de la peine à maintenir le prix de l'énergie proposé ici à 13.5 cts/kWh, car finalement le coût de son infrastructure est presque le double de celle envisagée pour notre commune par rapport à l'énergie vendue. Ce prix de l'énergie est jugé acceptable et convient à l'entreprise Bourquin et à HNe qui se sont engagés dans ces conditions.

Le modèle de chaudière prévue dispose d'un système de condenseur autorisant l'utilisation de bois frais avec un taux d'humidité élevé et, ce, sans perte d'énergie. Les filtres retiendront les fumées, les niveaux de poussières seront très faibles. Pour l'anecdote, M. Mermet ajoute qu'ils seront même plus faibles que les feux des barbecues familiaux dans les jardins.

Par rapport au projet initial qui envisageait la réutilisation des anciennes chaudières à gaz des collègues comme système de secours et d'appoint, le CC a finalement pris l'option d'installer une nouvelle chaudière à gaz de 2'000 kW. Le coût des adaptations pour permettre l'utilisation des anciennes chaudières se monte à fr. 100'000.- alors qu'une chaudière neuve coûte fr. 200'000.-. Etant donné que la sécurité d'approvisionnement doit être garantie et que les puissances nécessaires ont démontré que le recours aux anciennes chaudières ne suffisait pas, il était plus pragmatique d'opter pour une nouvelle installation d'appoint. Certes, l'investissement est dès lors plus élevé, mais ce changement réduit également les coûts d'exploitation.

Pour alimenter cette chaudière, 4'500 m<sup>3</sup> de bois par année sont nécessaires. Le service forestier a confirmé que cette exploitation était possible et que nos forêts disposaient de la quantité et d'un rendement suffisant. Sans compter que les sous-produits de l'exploitation forestière, tels que branchages et houppiers pourront être revalorisés par ce chauffage. Cet aspect est très intéressant. L'économie de CO<sub>2</sub> est non négligeable et permet un pas important dans la direction du développement durable.

M. Mermet, tenant compte de la remarque que M. Grandjean lui a fait parvenir, souligne que le rapport du CC comporte effectivement une petite erreur à sa page 4. Le détail de l'investissement n'est pas complet et l'addition fait ressortir le montant exact de fr. 4'184'000.- au lieu des fr. 4'998'000.- mentionnés. Le manco correspond aux divers honoraires et à la TVA qui n'ont pas été reportés par omission.

Si cette demande de crédit est acceptée, les partenaires seront contactés, les riverains intéressés également pour signer les contrats mentionnant un engagement sur 20 ans. L'investissement étant de cette durée, il est nécessaire d'obtenir un engagement réciproque et des garanties. Une taxe de raccordement sera demandée en fonction de la puissance installée. Elle financera une partie des infrastructures. Dans ce raccordement seront prévus des frais annuels minimaux dans le cas où des appartements resteraient vides dans des locatifs. Cette option évitera ainsi que les autres propriétaires supportent le surcoût engendré pour le chauffage d'appartements vides.

En conclusion, M. Mermet invite l'Assemblée à soutenir cet excellent projet qui a plusieurs mérites. Il valorise nos forêts, recourt aux entreprises de la place et il permet une économie de CO<sub>2</sub> importante. Certes, rien n'est parfait. Il pense que la commune peut encore mieux faire, elle envisage d'ailleurs d'autres projets dans le cadre du développement durable. Mais il estime

également qu'il s'agit d'une opportunité nous permettant d'avancer dans le recours aux énergies renouvelables et ce pas est important pour notre avenir.

Le président ouvre la discussion et donne la parole aux rapporteurs des différents groupes.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) fait l'intervention suivante : « *Le groupe PLR dans sa grande majorité entrera en matière et acceptera les demandes de crédit qui concernent le chauffage à distance de Couvet.*

*Nous nous sommes interrogés sur le lieu choisi pour le chauffage à distance et nous avons débattu sur ce sujet. La circulation induite des poids lourds à proximité des collèges pose problème. Nous rendons attentif l'Exécutif pour que les services concernés aient une gestion du trafic autour du site lors des travaux et de l'exploitation et qu'elle soit irréprochable au niveau de la sécurité.*

*Nous espérons aussi que le calcul des différents intervenants dans l'étude des coûts de l'énergie refacturés aux clients du chauffage n'a pas été sous-estimé, comme dans d'autres projets similaires, et que 0.25 EPT pour son exploitation soit suffisant.*

*Nous souhaitons enfin souligner la pertinence d'un tel projet d'énergie renouvelable dans notre commune forestière. Le fait d'utiliser des branchages et houppiers, qui sont en principe laissés sur place, en est son atout majeur. »*

M. Sven Schwab (Soc.) prend la parole à son tour : « *Le 24 octobre dernier, l'entrée en matière du crédit d'étude pour la réalisation de ce chauffage à distance à Couvet avait été acceptée. Nous voici donc devant l'étude du Bureau Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors de la séance du mois d'octobre, le groupe socialiste est favorable en tous les cas au principe de ce chauffage à distance.*

*Alors que notre groupe et à plus forte raison nos amis verts militent en faveur d'énergies renouvelables afin de trouver des alternatives au nucléaire et aux énergies fossiles, un tel projet, qui plus est utilisant du bois de la région, est le bienvenu. Il est toutefois malheureux qu'il faille que des catastrophes surviennent, comme à Fukushima notamment, pour que beaucoup ouvrent enfin les yeux sur la dangerosité du nucléaire et l'absence d'avenir à long terme de ce type d'énergie. Nous vivons donc un tournant de l'histoire énergétique et de l'électricité, mais sommes-nous capables de nous passer du nucléaire ? La question reste évidemment ouverte. En tous les cas, il faudra du courage et des actes au quotidien de la part, tant des particuliers que des entreprises, mais également des collectivités publiques.*

*Aujourd'hui et à notre niveau local, nous sommes placés devant un choix qui n'est pas dénué d'importance. Il s'agit certes d'un investissement financier qui est extrêmement important, mais il s'agit également d'un projet d'avenir, qui, si l'on en croit l'étude du bureau d'ingénieurs, est censé entraîner une économie de 1'000 tonnes de CO2 par an. Qui plus est, c'est un projet soutenu par une grande société de notre région et par une institution importante qui est HNe. Sur le principe le projet est intéressant et, étant éminemment technique, nous faisons confiance au Bureau Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA, au CC, ainsi qu'à la commission technique qui ont œuvré sur ce dernier. Toujours est-il que ce choix doit être fait par notre Conseil général. Le projet qui nous est présenté doit être accepté, sans quoi, au niveau des délais qui sont imposés à l'un des partenaires, cette réalisation ne verra jamais le jour.*

*Il est par ailleurs intéressant de voir que des particuliers se sont montrés d'ores et déjà intéressés. Ce qui est apparemment essentiel pour son développement et sa maîtrise financière. Sur ce point, il sera important de veiller à ce que les coûts soient bien maîtrisés par la direction des travaux. Il en va évidemment de la crédibilité des Autorités, mais également de la pérennité de ces systèmes de chauffage à distance. Dans cet esprit, que ce soit le Bureau Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA ou un autre qui sera chargé de ce chantier, nous invitons véritablement le CC à le rendre extrêmement pointilleux et attentif à la maîtrise des coûts pour ne pas vivre un deuxième chantier surprise en quelques années dans notre commune.*

*Enfin, les délais indiqués dans le rapport nous semblent assez difficiles à respecter compte tenu du délai référendaire et de ceux découlant de l'adjudication des travaux dans le respect des règles imposées par la loi sur les marchés publics (LMP). A ce titre, nous ne pouvons qu'inviter le CC de veiller à ne pas se précipiter et de respecter ces règles, car le temps est important. Si un recours devait être déposé en raison du non-respect de la procédure, le retard cumulé en serait d'autant plus important.*

*En fin de compte et comme vous l'avez compris, le groupe socialiste soutiendra évidemment l'entrée en matière de ce rapport et acceptera ce crédit qui est sollicité. »*

M. Jean-Paul Chédel (UDC) s'exprime au nom de son groupe : « *Le groupe UDC a étudié ce rapport avec grande attention. Nous saluons la décision du CC de vouloir se lancer seul dans ce projet, car nous pensions qu'un partenariat public-privé aurait été assez compliqué à gérer et à mettre en place.*

*Au niveau de l'installation de la chaufferie, le modèle proposé avec un condenseur tournera à plein régime. Il n'y a donc pas de surdimensionnement, ce qui est excellent pour le rendement de l'installation.*

*Toutefois, nous émettons un petit bémol au sujet de l'emplacement choisi. Nous ne trouvons pas l'endroit très approprié, mais il est vrai que les lieux ne sont pas légion. C'est pourquoi, nous acceptons le site présenté.*

*Nous nous posons cependant quelques questions importantes :*

- ✓ Concernant les frais de fonctionnement, serait-il possible d'être un peu plus précis ?*
- ✓ Au sujet du transport des plaquettes, sera-t-il effectué par une entreprise du Vallon ?*
- ✓ A aucun moment, il n'est mentionné le coût de l'équipe forestière et de son taux d'occupation. Dans le rapport, il n'y a aucune mention concernant la fréquence du ramonage, ni de son coût. Avez-vous trouvé d'autres solutions que le dépôt des cendres dans la décharge d'inertes ?*
- ✓ Sans passer pour des pessimistes, nous nous demandons encore comment et qui mettra la différence si le projet n'est pas autoporteur ?*
- ✓ Si le prix de 13.5 cts/kWh est sous-évalué, est-il possible à la commune de le changer ou un contrat avec les privés le lui en empêche ?*
- ✓ Un consommateur pourra-t-il se retirer si le prix de la chaleur est grandement augmenté ?*

*Après avoir obtenu des réponses à ses diverses questions, le groupe UDC acceptera dans son entier l'entrée en matière, ainsi que le projet tel que présenté. Il va de soi que nous accepterons également le point suivant de l'ordre du jour. »*

M. Philippe Vaucher (POP) remercie le CC au nom de son groupe pour ce projet écologique produisant de la chaleur en revalorisant du bois, des débrosses et des branchages sous-utilisés actuellement. Il relève l'économie non négligeable de CO2 qui sera ainsi réalisée. Il souligne ensuite l'importance de ce projet sur le plan social, puisqu'il permet la création d'emplois et le recours à de la main d'œuvre locale. Il tient à rappeler que la commune s'est engagée à travailler avec des entreprises locales et formatrices et d'utiliser les matériaux produits dans des conditions sociales et environnementales acceptables. Aussi, son groupe considère que le bois sera payé à un prix correct. Il qualifie également ce projet de partenaire, puisqu'il est bon pour les collectivités publiques, bon pour l'entreprise Bourquin et les riverains concernés. Le groupe POP entrera donc en matière et acceptera les crédits soumis aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, tels qu'ils sont présentés.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) s'exprime en ces termes : « *OK sur le principe d'un chauffage à distance avec plaquettes à bois, car ce projet présente plusieurs atouts indéniables :*

- ✓ *Énergie renouvelable régionale moins polluante en CO2 au lieu d'une énergie fossile importée.*
- ✓ *Production de chaleur avec une technologie moderne qui permet un investissement centralisé avec un meilleur rendement énergétique en comparaison des anciennes chaudières à gaz, qui devront de toute façon être remplacées les unes après les autres.*
- ✓ *Face au défi énergétique, c'est assurément un pas dans la bonne direction ; toutefois nous aimerions insister ici sur le fait unanimement reconnu que ce défi ne pourra être gagné qu'en mettant en œuvre deux volets indispensables et absolument complémentaires : les économies d'énergie associées aux énergies renouvelables.*

*C'est pourquoi il nous paraît que certains éléments auraient dû être mieux étudiés et évalués en lien avec ce rapport. Notamment une appréciation plus précise du nombre de propriétaires privés qui seront réellement amenés à se raccorder ; en l'absence de contrat du style « promesse de raccordement », ou même d'un engagement ferme de la part d'Hôpital neuchâtelois, la commune se retrouve dans une situation où elle est seule à devoir supporter la plupart des incertitudes qui règnent encore.*

*Si plusieurs propriétaires privés, plus ou moins éloignés du trajet principal du chauffage à distance et qui consomment relativement peu en chauffage, décident de s'y raccorder, cela aura certainement une incidence sur le montant final de l'investissement, et donc du coût effectif du kWh. A notre avis, sans ces raccordements périphériques, le coût pour les 3 principaux consommateurs pourrait bien descendre en dessous de 13 cts/kWh.*

*Aucune estimation n'a été fournie sur le potentiel d'économies de chauffage pour les bâtiments communaux vétustes qui seront raccordés. Or nous sommes persuadés que grâce à une meilleure isolation ou à des assainissements énergétiques, le potentiel pour réduire les besoins en consommation d'énergie est significatif ; et nous souhaiterions que le CC puisse nous donner quelques indications précises à ce sujet.*

*Pour l'instant et pour ces différentes raisons, nous ne sommes pas encore entièrement convaincus par le dimensionnement proposé ; à notre avis le chauffage à distance est surdimensionné.*

*Compte tenu des marges et estimations employées, nous considérons que le montant du crédit aurait pu être revu à la baisse, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs. En tenant aussi compte du crédit pour raccorder les 8 bâtiments communaux, avouez que sur un investissement de plus de 5,3 millions, cela est loin d'être négligeable. Comme ces 2 crédits, nous nous permettrons de revenir sur cet aspect lors de l'examen de la demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux.*

*En conclusion, nous acceptons l'entrée en matière sur cette demande de crédit de 5 millions de francs pour le chauffage à distance à Couvet. »*

M. Mermet (cc) remercie tout d'abord les différents groupes pour leur accueil favorable. Ce projet est un nouveau défi pour Val-de-Travers et il pense qu'il vaut la peine de le relever. Il sera également emblématique pour l'avenir de la région. Il a entendu les diverses interrogations des groupes et relève qu'il a déjà répondu à certaines d'entre elles, mais va essayer d'y apporter encore quelques précisions.

La problématique liée à la circulation des poids lourds à proximité des collèges a été soulignée. Il rappelle dès lors que le CC s'engage, pendant la durée des travaux et lors de l'exploitation, à ce que les livraisons des plaquettes soient coordonnées afin d'éviter que les camions ne croisent la route des enfants. Cette question de sécurité est essentielle et il pense qu'elle peut être réglée grâce notamment à une bonne planification. La capacité du silo a d'ailleurs été augmentée afin de diminuer le nombre de remplissages et disposer ainsi d'un peu de souplesse.

En réponse aux groupes PLR et UDC en ce qui concerne le lieu retenu pour l'installation de la chaufferie, il indique que dans ce cas la réhabilitation de l'ancien hangar des TP permet d'économiser les frais inhérents à une nouvelle construction. L'investissement aurait été plus élevé et le fait de pouvoir le limiter est un avantage, même si plusieurs inconvénients subsistent de par sa

proximité avec les collègues. Le fait que l'investissement soit contenu permet de garantir un prix relativement bas pour l'énergie vendue aux consommateurs.

Les groupes saluent l'utilisation des sous-produits du bois. M. Mermet considère également que ce critère est un élément fort du projet et s'en réjouit.

Aux remarques du groupe socialiste au sujet des marchés publics, il explique que la LMP sera respectée. Il s'approchera d'un mandataire spécialisé dans ce domaine pour régler ces questions. C'est un investissement supplémentaire, mais qui a l'avantage de faire gagner du temps. En effet, le but est de commencer les travaux le plus rapidement possible pour répondre aux attentes de l'entreprise Bourquin qui souhaite être raccordée cette année encore. Tout comme les rapporteurs des groupes, il tient à saluer le soutien de cette entreprise à ce projet, ainsi que celui d'HNe. En effet, sans ces grands consommateurs, ce chauffage à distance serait difficilement envisageable. Sans compter que l'investissement d'HNe démontre un signe positif de sa volonté de se développer dans la région. En effet, un hôpital qui souhaite rénover son chauffage et moderniser ses locaux le fait dans un esprit de pérennisation de son institution et non dans l'objectif de fermer ses portes, ce qui est très réjouissant.

La gestion du patrimoine forestier pour l'alimentation de ce chauffage à distance sera assurée principalement par le service communal et également par les entreprises de la région (Val-de-Travers et La Brévine) actuellement mandatées pour l'exploitation des forêts communales. Il explique qu'il n'est pas prévu que la commune s'équipe pour effectuer les transports des plaquettes, ni pour leur déchiquetage. L'idée est de recourir aux services des entreprises régionales.

Il explique ensuite que les coûts liés aux ramonages sont inclus dans le rapport du bureau d'ingénieurs. Les frais sont peu élevés et correspondent surtout à l'entretien de la chaudière et des filtres. Il ajoute que la configuration du modèle de chaudière proposée est très différente d'un fourneau où les résidus du foyer passent directement dans la cheminée.

Le prix de la chaleur fixé à 13.5 cts/kWh est prévu pour une durée fixe minimale de 3 ans. Passé ce délai, il pourra être modifié si nécessaire. Quoiqu'il en soit, les études démontrent qu'il devrait plus vraisemblablement baisser qu'augmenter en raison de l'allongement prévu des durées d'amortissements pour correspondre à la durée de vie réelle de ces investissements. Dès lors, M. Mermet tient à rassurer le groupe UDC sur ce prix qui n'a pas été sous-évalué par le bureau d'ingénieurs. En ce qui concerne les coûts du bois, il explique qu'ils ont été étudiés en collaboration avec le service forestier. Ces derniers sont certes plus élevés que ceux pris en compte pour l'alimentation de chauffages à distance d'autres régions du canton, mais ils ont été maintenus à ce prix pour garantir une exploitation forestière raisonnable et que l'ensemble des intervenants (commune, partenaires, entreprises forestières) puissent s'en sortir à bon compte. Les grands partenaires privé et para-public s'engagent dans ces conditions et pour le développement durable en acceptant de payer un peu plus cher la chaleur que si elle était fournie par du gaz. A moyen terme, il s'agit certainement d'un excellent choix. En effet, les consommateurs ne seront plus dépendants des autres pays fournisseurs d'énergies fossiles, des prix et des contraintes imposés dans ce domaine. Ce chauffage sera régional, utilisant un produit issu de nos contrées.

M. Mermet remercie ensuite le groupe des Verts pour son accueil par rapport à la technologie mise en œuvre. Il indique qu'il n'y a pas de craintes à avoir au sujet du surdimensionnement du projet car sa taille maximale permet d'accueillir tous les partenaires qui se sont montrés intéressés. Si le crédit est accepté, ces derniers seront contactés pour établir les contrats et la chaudière sera dimensionnée en fonction du nombre de contrats signés. En effet, le modèle de chaudière proposé permet ce dimensionnement en-dessous des besoins maximaux.

Il termine finalement en indiquant qu'il laisse le soin au chef du dicastère des bâtiments de répondre aux interrogations liées aux enveloppes énergétiques des bâtiments lors du débat du point 5 de l'ordre du jour.

L'entrée en matière n'étant pas contestée et avant de procéder au vote, le président demande au groupe socialiste de bien vouloir proposer un questeur en remplacement de M. Laurent Devenoges. M. Schwab (Soc.) propose de nommer le « benjamin » du groupe, soit M. François Oppliger.

Le président passe alors à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est **par 30 OUI et 2 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 5'000'000.- pour la construction d'un chauffage à distance dans le village de Couvet**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **5. CREDIT DE FR. 340'000.- POUR LE RACCORDEMENT DES IMMEUBLES COMMUNAUX AU CHAUFFAGE A DISTANCE DE COUVET**

Avant d'ouvrir la discussion générale, le président précise que nous sommes en présence d'un amendement du groupe des Verts à l'article premier de l'arrêté. Dès lors, il passera tout d'abord la parole au chef de dicastère, puis ouvrira la discussion générale. Il demandera au rapporteur des Verts d'argumenter son amendement et laissera le CC et ensuite les groupes donner leur position à ce sujet.

M. Yves Fatton (cc) relève que maintenant que la demande de crédit pour la construction de la chaufferie à bois et du réseau de distribution de chaleur a largement été acceptée, il est nécessaire de s'interroger sur l'éventualité de raccorder les 8 bâtiments communaux situés à proximité du réseau.

Le crédit demandé de fr. 340'000.- est scindé en 2 investissements. Le premier consiste à une participation unique des propriétaires qui désirent se raccorder au réseau primaire du chauffage en fonction de la capacité de puissance raccordée et s'élève à fr. 140'000.-, tel que mentionné dans le rapport.

Le second investissement quant à lui est lié aux coûts occasionnés par la modification des installations intérieures de chaque bâtiment et s'élève à fr. 200'000.-. Ces installations intérieures correspondent au circuit secondaire du chauffage et concernant chaque propriétaire d'immeuble. Les travaux consisteront à enlever les installations actuelles et raccorder chaque bâtiment en direct sur les échangeurs de chaleur du chauffage à distance.

A la demande des groupes, M. Fatton a transmis la répartition de ce second investissement sur chaque bâtiment, qui se présente comme suit :

Fr.	28'000.-	-	Salle de gymnastique	rue des Collèges 4
Fr.	23'000.-	-	Ecole	rue des Collèges 6
Fr.	20'000.-	-	Pavillon scolaire	rue des Collèges 8
Fr.	12'000.-	-	Administration et ludothèque	rue des Collèges 3
Fr.	38'000.-	-	Salle des spectacles	rue des Collège 1
Fr.	34'000.-	-	Bâtiment de la crèche	Ed.-Dubied 2
Fr.	19'000.-	-	Hôtel de ville	Grand-rue 38
Fr.	17'000.-	-	Administration	rue des Collèges 2

**Total Fr. 191'000.- (arrondi à fr. 200'000.-)**

Il rappelle ensuite qu'à ce jour les bâtiments communaux sont alimentés en énergie par des chaufferies individuelles, à gaz ou à mazout. Il est à noter que les installations de chauffage arrivent en fin de vie avec une moyenne d'âge de plus de 15 ans, en cas de non-raccordement au chauffage à distance, il sera de toute façon nécessaire d'envisager le remplacement de celles-ci. Le devis en cas de remplacement par les mêmes types de chaufferies individuelles se monte à fr. 260'000.-.

Ce raccordement permettra un gain annuel de 25 % en kWh, correspondant à une économie significative de 260'602 kWh. Actuellement, l'ensemble de ces bâtiments consomment quelque 1'042'000 kWh. Consommation qui a déjà été réduite d'environ 100'000 kWh depuis 2009 par des améliorations énergétiques de certains bâtiments (Collèges 2, Collèges 3, remplacement des fenêtres et portes Sud de la salle des spectacles, remplacement de toutes les fenêtres du pavillon scolaire et de l'école sise rue des Collèges 6). Il relève dès lors que de nombreux travaux d'assainissement ont déjà été entrepris pour ces bâtiments sis autour de la place des Collèges.

Il ajoute que l'ancien hangar des travaux publics pourra être revalorisé en abritant la chaufferie. L'ensemble des coûts pour l'adaptation du bâtiment à ces nouvelles fonctions sont inclus dans



l'investissement de 5 millions de francs acceptée au point précédent. En revanche, le DBAT louera ces locaux pour un montant annuel de fr. 6'000.-. En effet, la valeur de ce bâtiment, dans son état actuel, a été estimée à quelque fr. 100'000.-. Etant donné que sa réhabilitation sera supportée par le projet de chauffage à distance, une rentabilité de 6 % a été définie et fixée.

Finalement, il explique que quelles que soient les installations choisies (au gaz ou au bois), il n'y a pas beaucoup de différence au niveau des coûts. Cependant, c'est un grand pas en avant dans le domaine du développement durable et il estime également qu'une collectivité publique doit montrer l'exemple. Il précise que des économies seront également réalisées au niveau des frais d'électricité, car il n'y aura plus de brûleurs dans les bâtiments. Il recommande dès lors aux conseillers généraux d'accepter l'arrêté proposé, tout en précisant que s'il est refusé, le chauffage à distance tombe quelque part à l'eau !

M. Wyss (PLR) précise que l'intervention de son groupe au point 4 de l'ordre du jour concernait également cette demande de crédit.

M. Schwab (Soc.) indique simplement que son groupe soutient le principe du chauffage à distance et, dans cette même direction, appuiera le raccordement des bâtiments communaux à ce dernier. En effet, cela serait un non-sens de refuser cet arrêté. Il relève que le rapport détaille la première phase de l'investissement, mais pas la seconde concernant le raccordement technique des bâtiments au circuit primaire. Son groupe s'est dès lors approché du chef du dicastère qui lui a transmis le détail de ces postes ce jour même et il tient à le remercier sincèrement. Il indique toutefois qu'il aurait été agréable que le bureau d'ingénieurs fournisse ces chiffres un peu plus rapidement au CC.

Vu que l'entrée en matière ne semble pas combattue, le président invite le rapporteur des Verts à développer son amendement.

M. Salvisberg (Les Verts) fait donc l'intervention suivante : *« La meilleure énergie est celle qui n'est pas utilisée et un grand projet ne se termine pas au milieu. »*

*En cette période électorale où tous les partis s'en donnent à cœur joie pour parler d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies, plutôt que des paroles qui ne durent que quelques jours, nous aurions préféré ce soir un acte concret pour l'avenir.*

*Dès lors que le crédit pour le chauffage à distance a été accepté, nous considérons que la réflexion sur l'approvisionnement énergétique doit aussi tenir compte de la nécessité de réduire le niveau actuel de consommation car nous sommes persuadés qu'il y a encore du gaspillage.*

*C'était bien dans ce sens que nous avons déposé en novembre 2011 une motion pour doter la commune d'un ou d'une délégué-e à l'énergie, mais celle-ci avait été refusée par le CC et la majorité du Conseil général. Concernant la politique énergétique de la commune, on constate malheureusement que la vision continue d'être incomplète, puisque le CC n'a pas jugé utile d'intégrer la réduction de la consommation dans ce projet d'envergure.*

*Bien sûr, on nous dit que la commune est déjà active en la matière et qu'elle a d'autres priorités, notamment à Fleurier et à Môtiers, mais un calendrier pour assainir l'ensemble des bâtiments communaux qui le méritent n'est pas formellement établi.*

*Bien entendu, on va nous rétorquer que ce sont 2 choses différentes et qu'il ne faut pas tout mélanger, mais entre nous, nous considérons qu'il y a véritablement une unité de matière. En tout cas, il y a là bien plus d'unité de matière que dans d'autres projets – on pense par exemple à la réforme cantonale de la fiscalité des entreprises que certains députés ont jugé utile de lier avec le financement des crèches.*

*Bien sûr, on va nous répondre que prévoir une rallonge de fr. 660'000.- supplémentaires pour un assainissement énergétique complet est insuffisant, mais c'est déjà un bon début !*

*Or si on ne saisit pas l'opportunité aujourd'hui pour ce site, le gaspillage va se poursuivre durant plusieurs années, alors que toutes et tous seront en extase devant la nouvelle chaufferie à bois.*

*En effet, nous estimons qu'un investissement de 5 millions de francs pour le chauffage à distance et de fr. 340'000.- pour le raccordement des bâtiments communaux, soit un total de plus de 5,3 millions de francs pour ce site, alors que rien n'est prévu pour améliorer l'enveloppe énergétique des bâtiments communaux, c'est faire le travail de manière incomplète.*

*C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement afin de permettre l'assainissement de 1 ou 2 bâtiments communaux. Il appartiendra au prochain Conseil communal de définir quels sont les bâtiments particulièrement gourmands en chauffage et comment engager l'assainissement de la manière la plus efficiente.*

*A notre avis, le financement supplémentaire doit provenir, par un effet de vases communicants, du redimensionnement du chauffage à distance, car comme déjà dit auparavant, il nous paraît que le crédit de 5 millions de francs est particulièrement généreux.*

*Notre amendement a donc la teneur suivante :*

**Article premier :** *Un crédit de ~~340'000~~ 1'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour le raccordement des bâtiments communaux de la place des Collèges à Couvet au CAD ainsi que pour leur assainissement énergétique. »*

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil. Il remercie également le groupe socialiste pour son interpellation sur le détail du second investissement de cette demande de crédit. Il précise qu'il n'a malheureusement pas pu transmettre ces chiffres au moment où le rapport devait être adressé à la commission de gestion et des finances (CGF), puis au Conseil général, car toutes les soumissions n'étaient pas encore réceptionnées. Un seul devis était à disposition du DBAT, qui a alors estimé qu'il était insuffisant pour avoir une bonne vision des coûts effectifs par bâtiment. Il s'excuse dès lors de cet envoi tardif et relève qu'il aurait lui-même apprécié avoir ce détail plus rapidement.

Il précise ensuite au groupe des Verts que les efforts consentis pour l'amélioration des bâtiments communaux sis aux alentours de la Place des Collèges sont déjà importants. Il rappelle que la consommation en kWh a déjà été réduite depuis 2009. Grâce au raccordement au chauffage à distance, la consommation totale des 8 bâtiments est estimée à 781'805 kWh, ce qui représente un gain d'énergie non négligeable. Il ajoute que les consommations effectives de la salle des spectacles, de Collèges 3 et de l'école pourront également être identifiées de manière précise. Actuellement, le DBAT dispose d'une estimation en pourcentage car ces 3 bâtiments sont raccordés sur la même chaudière et ne disposent pas de sous-compteurs. A l'avenir, le DBAT disposera donc d'un inventaire encore plus précis des bâtiments qu'il faudra entreprendre en priorité. Quoiqu'il en soit, il indique que, selon l'analyse à sa disposition, ce ne sont pas ceux de Couvet qui sont les plus gourmands. En effet, certains mériteraient d'être assainis en priorité. Il ajoute que des projets sont actuellement en gestation et seront présentés dans le courant de la prochaine législature. Le Conseil général aura alors tout loisir de prendre position sur l'amélioration énergétique du patrimoine communal. Dès lors, il précise que le CC combat l'amendement des Verts car il estime que les priorités doivent être fixées dans ce domaine.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe est favorable à l'assainissement des bâtiments. Toutefois, il estime qu'il faut commencer par les plus urgents. Il pense notamment au CVT qui est traversé de toute part par la bise ! Il s'interroge également sur la façon de calculer cette demande d'augmentation du crédit de fr. 660'000.-. Est-ce un montant à la louche ? Ce surcoût ne correspond apparemment à aucune étude et c'est pourquoi, le groupe POP pense que cela ne tient pas véritablement la route. Par contre, il soutiendra avec plaisir une motion que pourrait déposer Les Verts dans le but d'établir un calendrier pour l'assainissement énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux. Il pense que cela pourrait être intéressant de disposer d'un inventaire chiffré et précis. Dès lors, le groupe POP combat l'amendement proposé.

M. Wyss (PLR) tient tout d'abord à remercier le groupe des Verts pour avoir pris la peine de développer son amendement au sein des séances de groupes. Bien que l'assainissement énergétique des bâtiments tienne à cœur au groupe PLR, il ne peut pas accepter cette proposition. Mettre à disposition fr. 660'000.- à l'Exécutif sans projet ni rapport à l'appui ne lui paraît pas concevable. Sans compter que cela provoquerait un précédent gênant pour la bonne gestion financière de la commune. Il ajoute que cet amendement bloquerait certainement l'assainissement plus urgent de certains bâtiments.

M. Schwab (Soc.) indique que son groupe va se joindre à ce concert. Il tient toutefois à souligner que le postulat des Verts est à la base correct et est une réflexion intelligente. En mettant en place un tel projet de chauffage à distance, il est intelligent de s'inquiéter de ces bâtiments et de leur rénovation pour éviter qu'ils soient des gouffres énergétiques. Cependant, le mieux est parfois l'ennemi du bien ! En effet, pour pouvoir mener des actes concrets et efficaces, il est nécessaire d'y réfléchir avant. Dans ce sens, le groupe socialiste rejoint le rapporteur du groupe POP en soulignant que l'augmentation de fr. 660'000.- sort de nulle part et semble avoir été définie à la louche. Avant de pouvoir voter des amendements et accorder de pareilles sommes, il est important de savoir à quoi elles seront affectées. Ce qui n'est ici malheureusement pas le cas. Le groupe socialiste souhaite également des actes concrets et si une motion était déposée dans le but de disposer d'un inventaire précis, il la soutiendrait. Il croit toutefois avoir entendu que cet inventaire et cette réflexion sur le degré de priorité existaient déjà. Dès lors, il salue cette démarche et attend de pouvoir étudier les rapports qui seront présentés lors de la prochaine législature. Dès lors, le groupe socialiste refusera cet amendement qui est prématuré.

La parole n'étant plus demandée, le président demande à M. Salvisberg (Les Verts) s'il maintient l'amendement de son groupe qui est largement combattu. Ce dernier lui confirme que compte tenu de l'avis des différents partis, il n'y a pas de sens de le maintenir.

Le président passe dès lors au vote de l'arrêté. C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif au crédit de fr. 340'000.- pour le raccordement des immeubles communaux au chauffage à distance de Couvet, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 6. MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE COUVET

Le président passe préalablement la parole au chef de dicastère, puis ouvre la discussion générale.

M. Mermet (cc) relève que la modification partielle proposée du plan d'aménagement de Couvet, concernant le secteur industriel au Sud de l'Areuse, constitue à un toilettage de la réglementation. L'an dernier, plusieurs entreprises envisageaient de s'agrandir dans cette zone et le CC souhaitait anticiper les problèmes liés aux constructions en soumettant cette modification au Conseil général. Depuis, le temps s'est écoulé et les entreprises concernées ont choisi d'autres options techniques (dérogations) pour obtenir les permis de construire. Ce qui implique qu'aujourd'hui, il n'y a plus de besoin urgent à procéder à cette mise à jour. Toutefois, le CC invite le Conseil général à accepter les modifications proposées, notamment l'augmentation des hauteurs et des longueurs maximales des bâtiments afin d'adapter les règles aux exigences techniques liées aux industries existantes ou qui pourraient s'implanter à Couvet, ainsi que l'ouverture de la zone à autoriser des activités de services aux entreprises présentes (cafétéria, restaurant, crèche d'entreprises, ou autres équipements similaires). Il précise qu'actuellement bon nombre de bâtiments existants sont déjà de dimensions dépassant les limites actuelles de la réglementation. Il pense par exemple aux immeubles du site Dubied. Cette mise à jour permet également de densifier ce secteur industriel en y autorisant des constructions plus importantes dans l'objectif d'épargner des terrains à d'autres endroits.

M. Jacques Grandjean (PLR) s'exprime à son tour : « Le groupe PLR a pris connaissance et étudié ce point de l'ordre du jour, soit une modification partielle du plan d'aménagement de Couvet et en

*particulier de la zone industrielle, secteur sud de l'Areuse. Non seulement les changements ne sont pas conséquents, mais ils correspondent à l'évolution actuelle de la société en général, aux techniques de construction et aux nouvelles normes en terme d'urbanisme. Il s'agit en particulier d'autoriser l'implantation de lieux de vie dans ladite zone, ou permettre d'y intégrer par exemple un restaurant d'entreprise ou une crèche. De telles infrastructures sont aujourd'hui des nécessités reconnues car elles permettent une vie sociale et professionnelle mieux équilibrée. Il s'agit aussi d'augmenter les dimensions des bâtiments, choses qu'architectes et spécialistes savent bien faire en respectant une certaine harmonie. Il faut reconnaître que la limitation à 12 m de haut est désuète, lorsqu'on sait que le Centre sportif en fait 14 m, le CNIP pointe à 22 m, et ce que l'on appelle le « silo à cravatte » plus proche arrive même à 25 m. Donc les 12 m plus les 3.5 m en attique proposés ne sont donc pas extraordinaires. De plus, tout ce que l'on peut mettre en hauteur, c'est toute l'occupation au sol en moins, ce qui n'est pas négligeable aux jours d'aujourd'hui. C'est pourquoi suite à ce qui précède, le groupe acceptera ce rapport et l'arrêté à l'unanimité. »*

M. Loris Vuilliomenet (Soc.) indique que son groupe a étudié avec intérêt le rapport du CC. Si les changements apportés au plan d'aménagement sont minimes, ils n'en sont pas moins essentiels. En autorisant notamment l'augmentation des volumes constructibles, cela permettra de poursuivre le développement de la zone industrielle au Sud de l'Areuse. La modification du plan d'aménagement de Couvet contribue ainsi au dynamisme de la commune et c'est à l'unanimité que le groupe socialiste l'approuvera.

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est **à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la modification du plan d'aménagement du village de Couvet**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 7. MOTIONS ET PROPOSITIONS

### A) MOTION DU GROUPE PLR « POUR UN VAL-DE-TRAVERS ATTRACTIF ! »

Le président laisse tout d'abord le motionnaire développer sa motion.

M. Wyss (PLR) fait l'intervention suivante : *« Comme vous avez pu le lire dans votre dossier d'information ainsi que dans la presse, le groupe PLR soumet aujourd'hui à votre Autorité une motion visant à améliorer l'attractivité du Val-de-Travers. »*

*Pour retracer l'historique de cette motion, il est important de mentionner que l'idée originale de ce concept de prêts pour nos citoyens a vu le jour au sein du PLR, au moment où on se posait la question de l'utilisation de la réserve de fusion. Lors de sa séance du 12 décembre 2011, le Conseil général a dissout cette réserve, mais le PLR a souhaité maintenir son idée et a provoqué la réflexion.*

*La motion qui vous est soumise ce soir vise à améliorer l'attractivité de Val-de-Travers en aidant les citoyens actuels ou futurs à mener à bien un projet d'acquisition immobilier, soit un projet de rénovation de son bien-fonds avec un accent placé sur l'amélioration énergétique. La mise en place d'un tel concept est complexe et le PLR n'a pas de solutions à l'heure actuelle, mais là n'est pas l'objectif d'une motion ! Par contre, il souhaite que le Conseil général puisse se joindre à lui pour demander au CC d'y réfléchir.*

*Nous sommes convaincus que des solutions créatives et censées pourront être proposées. Solutions qui seront en harmonie avec les missions de la collectivité publique ; solutions qui pourront constituer un partenariat avec les banques plutôt que de créer toutes formes potentielles de compétition, ce qui n'est certainement pas l'objectif du groupe PLR ! L'intention de cette motion est d'offrir des possibilités intéressantes aux citoyens d'entretenir leur patrimoine, de leur permettre de travailler au Val-de-Travers, mais surtout d'y vivre !*

*Il va de soi que l'octroi de ce genre de financement devrait être conditionnel à son utilisation avec des prestataires locaux, favorisant par la même occasion le développement économique des petites et moyennes entreprises de la région. »*

M. Jean-Nat. Karakash (cc) relève, au nom du CC, une certaine satisfaction à l'écoute du développement de cette motion. Effectivement, il y a une certaine marge entre le but affirmé de cette motion et le texte soumis. Il indique que le CC, en lisant la motion initiale, a d'abord cru à un poisson d'avril ! Quelle fut sa surprise de voir un groupe, qu'il pensait pourtant acquis aux règles d'économie de marché, proposer d'ouvrir avec les deniers publics une concurrence frontale au secteur bancaire local ! Cela semblait tenir davantage du gag que d'une intention réelle à revenir sur de l'économie planifiée. Toutefois, le CC rejoint le PLR, considérant qu'il y a du bon dans toute proposition, ne souhaite pas s'opposer à cette motion.

En effet, même si la proposition concrète qu'elle contient est irréaliste et très probablement illégale, le titre de la motion « *Pour un Val-de-Travers attractif !* » et le développement fait par le rapporteur PLR rejoint parfaitement la préoccupation prioritaire du CC, qui consiste à attirer davantage d'habitants dans la Vallée et inciter les citoyens à résider durablement dans la commune. Ainsi, sans pour autant se lancer dans des opérations de banque hypothécaire, il est possible d'envisager que la commune vienne en aide, à travers différentes formes de subventionnement, à la population locale, qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires. Il est également intéressant de réfléchir à des modèles attractifs d'accès à la propriété dans le cadre des projets immobiliers que la commune va mener dans quelques années, par exemple sur le site de Plaine Fin à Môtiers. Il est finalement indéniable que la commune devra engager des dépenses pour promouvoir l'attractivité démographique durant ces prochaines années. C'est sous ces différents angles que le CC a décidé de ne pas s'opposer à cette motion, en prévoyant d'y répondre de manière élargie sur ses intentions de développer l'attractivité de la commune. Par exemple au travers de la demande de crédit qui sera présentée en faveur du développement économique et démographique de la région, comme annoncée au budget des investissements.

M. Vaucher (POP) explique que son groupe s'est également interrogé sur la volonté des signataires de cette motion. Il s'exprime ensuite de la manière suivante : « *On a d'abord pensé que le groupe PLR souhaitait communaliser les banques de notre région pour engendrer une dynamique nouvelle, tendant à terme à nationaliser l'ensemble du secteur bancaire du pays ! C'est un projet audacieux, mais cela ne colle pas tellement à l'image du PLR ! Alors on s'est posé la question, mais pourquoi donc cette motion ? On a donc émis plusieurs hypothèses : fermer les 3 banques de l'Avenue de la Gare à Fleurier et entraîner par la même occasion la fermeture des commerces, qui ont d'ailleurs déjà beaucoup de peine depuis que le bâtiment Manor reste désespérément vide... Ce qui n'est pas très porteur ! Alors on s'est demandé si le but était d'augmenter le taux de chômage des employés de commerce, mais je n'en vois pas vraiment l'utilité ! Et on s'est finalement interrogé si la volonté était de concurrencer de manière déloyale les entreprises privées, mais cela ne colle pas non plus ! On s'est même demandé si la volonté était d'augmenter les frais communaux, alors que le PLR est connu pour défendre une certaine rigueur budgétaire ! Là aussi, on avait un peu de peine à le croire !*

*Dès lors et après s'être posé toutes ces questions, la dernière hypothèse soulevée et qui nous a paru être la plus plausible est que cette motion a pour but de « faire pleuvoir, là où c'est mouillé ! ». En fait, elle sert à aider ceux qui ont la chance et les moyens de devenir propriétaire ! Les propriétaires de Val-de-Travers ont bénéficié et bénéficient encore de prix de terrains raisonnables. Ils peuvent ensuite, comme tout un chacun en Suisse, prendre tout ou une partie de leur 2<sup>ème</sup> pilier pour acheter leur bien. Ils peuvent amortir leurs dettes de manière indirecte par le biais d'un 3<sup>ème</sup> pilier permettant de soustraire de leur déclaration d'impôt plus de fr. 12'000.- par an pour un couple marié. La réforme des personnes physiques qui viendra et qui devrait entrer en vigueur en 2013 sera aussi certainement favorable aux petits propriétaires, puisqu'elle devrait supprimer, a-t-on entendu, le revenu locatif fictif perçu pour les personnes qui habitent leur propre maison ou leur propre appartement. Enfin, last but not least, les taux hypothécaires sont inférieurs actuellement à 2 % et cette tendance ne va certainement pas s'inverser dans les années à venir !*

*Le POP n'est pas opposé au fait que la commune prête de l'argent à taux préférentiel pour un projet qui entraîne un réel plus pour toute la collectivité. Par exemple, l'installation d'un cabinet de jeunes médecins, cabinet de groupe qui pourrait bénéficier d'un prêt très favorable. Le POP se réjouit aussi de l'intérêt que le PLR porte aux personnes en situation de précarité, ce qui est effectivement le cas des personnes surendettées ! C'est d'ailleurs pourquoi, nous vous présenterons prochainement un projet visant à les sortir du cercle infernal du petit crédit. Mais, les propriétaires de biens immobiliers ne sont pas en situation de précarité ! A la fin, ils ont toujours la possibilité de vendre leur bien. Pour toutes les raisons invoquées ci-avant, et non pas parce qu'elle émane du PLR, le POP refusera cette motion présentée ! »*

M. Frédéric Mairy (Soc.) prend la parole à son tour : *« Nous remercions le rapporteur du groupe PLR d'avoir apporté quelques précisions utiles à la motion. C'est vrai que nous aussi, au sein du groupe socialiste, quand on a pris connaissance du texte uniquement, on a été agréablement surpris de voir que le PLR accordait autant de crédit à l'Etat. De voir qu'il s'agissait de renforcer le poids de la collectivité publique par rapport au secteur bancaire, ce sont des pistes qui en elles-mêmes paraissent plutôt réjouissantes ! Aujourd'hui, les propos atténuent un peu cette motion et c'est tant mieux ! Mais, il n'empêche que réfléchir à un partenariat avec les banques ne peut se faire que par un chemin très étroit. Il convient de rappeler que les lois sur les communes les autorisent effectivement à accorder des prêts bancaires aux particuliers, contre hypothèque et uniquement au premier rang. Il convient de rappeler aussi que du côté des banques, elles ne prêtent plus qu'uniquement aussi au premier rang. Dès lors, imaginer trouver des partenariats entre les banques et la commune risquent de s'avérer particulièrement difficiles. Il convient aussi de s'interroger dès maintenant sur le risque encouru par de telles actions au niveau de la commune. Est-ce qu'il est bien à la collectivité publique d'assumer des risques de financement auprès de particuliers qui se lanceraient dans des achats d'immeubles ou dans des rénovations ? Ces risques sont pour l'instant assumés par les banques et, à notre connaissance au niveau du Val-de-Travers, cela fonctionne plutôt bien ! Donc, il nous semble quand-même que la motion, même atténuée par le rapporteur du PLR, reste et s'inscrit dans un cadre relativement large et mériterait à tout le moins d'être précisée. On est surpris que le CC y accorde autant de crédit même avec les propos du conseiller communal qui y a répondu. On a le souvenir d'autres propositions, peut-être plus complètes et plus précises déjà du Conseil général qui avaient été refusées par le CC. Donc, pour ces différentes raisons, on propose plutôt au PLR lui-même de préciser sa motion et de la représenter plus tard, afin de proposer des pistes plus concrètes au CC. C'est la raison pour laquelle, nous refuserons cette motion. »*

M. Alexandre Willener (UDC) remercie également le rapporteur du groupe PLR pour les précisions apportées, qui sont intéressantes par rapport au texte déposé. Si son groupe avait eu ces détails avant la séance, sa position aurait sûrement changé. Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion également avec surprise. Il n'était en effet pas au courant que la commune pouvait se muer en banque et même leur faire de la concurrence ! Il pense que les taux appliqués par les banques sont déjà bien attractifs depuis quelques années pour investir dans des biens immobiliers. Il est également d'avis que pour un Val-de-Travers attractif, il faudrait d'abord commencer par une baisse de la fiscalité et aussi conserver des terrains à prix abordables. Ce qui pourrait empêcher l'exode des citoyens dans les communes voisines. Pour ces raisons, le groupe UDC refusera l'entrée en matière, et s'il doit y avoir un débat, elle sera refusée par l'ensemble de ses membres.

La parole n'étant plus demandée, le président demande au rapporteur PLR s'il maintient sa motion. Ce dernier le lui confirme.

Dès lors, il passe directement au vote de prise en considération de cette motion, c'est **par 14 OUI contre 15 NON et 3 abstentions que le Conseil général refuse de renvoyer cette motion « pour un Val-de-Travers attractif ! »** à l'étude du Conseil communal.

---

## 8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Initiative de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN) sur les droits d'initiative et de référendum aux communes

M. Karakash (cc) rappelle que l'initiative de l'ACN est en cours et qu'il est important de récolter des signatures avant l'échéance des prochaines élections communales. En effet, le résultat du scrutin de ce dimanche pourrait démotiver des candidats non élus à promouvoir cette initiative. Il indique que des listes sont encore disponibles et remercie chaque participant en précisant que tout ce qui peut être centralisé est le bienvenu.

---

## 9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) QUESTIONS

#### 1. Question du groupe POP au sujet des déchets plastiques

« *Quelle politique de gestion des déchets plastiques le Conseil communal entend-il mettre en place dans notre commune ? Allons-nous nous aligner sur le diktat cantonal ou instaurer une filière de recyclage ?* »

M. Mermet (cc) indique qu'il n'y aura finalement pas de diktat cantonal. En effet, les villes et le Conseil d'Etat se sont concertés pour autoriser le recyclage des différents plastiques, à savoir :



Le Polyéthylène téréphtalate (PET)



Le Polyéthylène haute densité (PE-HD)



Le Polyéthylène basse densité (PE-LD)



Le Polypropylène (PP)



Le polystyrène (PS)

Par contre, les plastiques suivants devront être incinérés avec les ordures ménagères et donc être jetés avec les poubelles :



Le polychlorure de vinyle (PVC ou V)



Les autres plastiques, incluant le polycarbonate, l'acrylique et le nylon.

Il ajoute que le dicastère de l'urbanisme et du développement durable communiquera ces informations à l'ensemble de la population en collaboration avec le canton. Des bennes seront mises à disposition à la déchetterie de Fleurier et le dépôt de ces déchets pourra se faire lors de ses heures d'ouverture. Par conséquent, sous surveillance pour éviter le mélange de ces différents plastiques. En effet et malheureusement, l'expérience démontre notamment dans les écopoints que, sans surveillance, les déchets sont souvent mélangés.

Le tri de ces plastiques est favorable écologiquement. Il est également intéressant au plan économique. En effet, le recyclage coûtera à la commune environ fr. 280.- la tonne alors que si ces plastiques sont incinérés, cela coûte fr. 315.- la tonne. En augmentant la qualité du tri, le CC espère pouvoir diminuer les coûts. Dans un premier temps, le gain sera minime, mais au moins l'estime de la planète sera obtenue ! La commune de La Côte-aux-Fées collaborera sur ce plan, mais celle des Verrières n'a pas souhaité s'associer à cette démarche. Quant aux plastiques agricoles, il précise qu'ils sont traités par d'autres biais.

## 2. Question de M. Heinz Salvisberg (Les Verts) **pour l'organisation d'un service de covoiturage**

*« J'aimerais bien venir de temps en temps à une séance du CG, mais n'ayant plus de véhicule, je ne suis plus autonome » m'a dit l'autre jour dans le train une personne âgée. « Par exemple pour la séance à Noiraigue, je suis arrivé un quart d'heure trop tard, car le train arrive à moins 5 à la gare de Noiraigue et après, il fallait encore trouver la Halle de gymnastique – eh voilà. Pour le trajet de retour, j'ai dû quitter la séance avant la fin, pour pouvoir attraper le train. »*

*Dès lors, la commune pourrait-elle organiser un service pour du covoiturage, qui donne la possibilité à des personnes sans voiture ni vélo de participer aux séances du CG ?*

*Peut-être par le biais d'un numéro de téléphone, publié dans le Courrier du Vallon, qui pourrait être activé pour les demandes d'un service de transport les lundis de séance du CG ? »*

M. Thierry Michel (cc) relève tout d'abord que cette question aurait pu prendre la forme d'une motion. En effet, cette interrogation ne dit pas s'il s'agit de mettre en place un système de covoiturage par l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule par un ou plusieurs tiers pour effectuer un trajet en commun ou si le but est de mettre en place un véritable service de transports à l'interne de la commune. Dans cette seconde hypothèse, il serait nécessaire de s'interroger sur la concurrence faite aux transports publics. S'agissant d'une question, le CC part donc du principe qu'il s'agit du covoiturage au sens strict. Dès lors, le CC encourage ce concept dans la mesure où il procure des avantages individuels, tels que des économies sur les dépenses et le développement d'un lien social. Il permet également des avantages collectifs puisqu'il augmente le taux de remplissage des véhicules, mais ce principe dépend avant tout de la motivation et de la collaboration des particuliers. Aussi, le CC propose aux membres du Législatif, qui seraient intéressés à intégrer ce covoiturage, de s'annoncer auprès de la Chancellerie communale. Lorsqu'un nombre suffisant de conducteurs se seront annoncés, la commune informera la population pour assurer la coordination des conducteurs et des tiers bénéficiaires. L'appel est donc lancé !

## 3. Question du groupe POP **au sujet de l'entretien des routes communales**

*« N'aurait-il pas été judicieux de profiter des travaux du PGEE pour refaire en profondeur les chaussées où des fouilles ont été creusées et qui sont maintenant « taconnées » de partout ? »*

M. Faton (cc) rappelle tout d'abord que le Conseil général a accepté un crédit de plus de 8 millions de francs en 2009 pour mettre en place le PGEE sur l'ensemble du territoire communal. Cette problématique de réfection des routes avait dès lors été abordée. A l'époque, le CC avait garanti que ces travaux consisteraient au découpage de petites tranchées de 50 cm à 1 m permettant de poser les tuyaux. Ces dernières étant ensuite refermées et goudronnées. Dans la pratique, les tranchées sont par place bien plus importantes même si à d'autres endroits restent minimes. Toutefois, les moyens financiers suffisants pour rénover l'ensemble des routes ne sont pas disponibles. Pour les chaussées étroites, le dicastère des travaux publics utilise dans la mesure du possible le budget à disposition pour l'entretien des routes. Il précise que de mettre à neuf l'ensemble des chaussées concernées aurait sans doute doublé le montant de l'investissement demandé en 2009. Dès lors, la réfection est planifiée au coup par coup avec les moyens financiers à disposition.



#### 4. Question du groupe POP **concernant la Direction de l'école**

*« Quelles sont les raisons et les conséquences du départ de Monsieur Raphaël Simon, Directeur adjoint responsable de l'enseignement primaire depuis seulement 4 ans et pourtant doyen de l'équipe ? »*

M. Claude-Alain Kleiner (cc) précise que les raisons du départ de M. Raphaël Simon sont privées, personnelles et familiales. Il relève que le CC et la direction regrettent bien entendu son départ. En ce qui concerne les conséquences, il indique que la procédure de mise au concours a été immédiatement lancée. Les premiers candidats seront reçus dans le courant de cette semaine déjà afin de bénéficier des compétences de ce futur collaborateur au plus vite et sans conséquence pour le suivi des élèves.

#### 5. Question du groupe POP **relative aux questions et interpellations**

*« Vos réponses à un certain nombre d'interpellations et de questions posées pendant cette législature n'ont pas été suivies par les actes concrets promis (pose de récupérateurs d'huile, intervention du CC lors du dépôt de matériel agricole et de fumier pendant de longues périodes dans les champs, etc.). Pensez-vous qu'il est nécessaire que les partis déposent de nouvelles motions pour tous les sujets « oubliés » ou que ces points en suspens pourront être rapidement traités ? »*

M. Mermet (cc) avoue que les chemins sont un peu plus complexes pour les dossiers en réflexion au sein du CC que lorsqu'ils sont sur le bureau des membres du Conseil général et font l'objet d'interpellations ou de questions. En prenant l'exemple de la collecte des huiles et des bennes à disposition, il conçoit qu'il n'a pas encore donné de retour au Législatif. Il précise que la collecte des déchets recyclables atteint des quantités beaucoup plus importantes à Val-de-Travers qu'en villes de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds par exemple. Cette analyse démontre qu'il y en a environ 2 fois plus d'huiles qui sont récoltées à Val-de-Travers que dans les autres villes en tenant compte de la proportion de la population. Dès lors et avec les bennes déjà à disposition, la récolte semble mieux se dérouler dans notre commune que dans les villes voisines. M. Mermet estime donc qu'il est bien de prévoir plus de bennes, mais que cela a également un coût. Certes, l'écologie n'a pas de prix, mais elle a un coût ! Il pense qu'il est important de rester dans des proportions raisonnables. Il ajoute que le CC essaie d'inciter davantage les commerces à eux-mêmes offrir des possibilités de recyclage. Il serait effectivement tellement plus simple de reporter l'huile de friture, lorsque de la nouvelle doit être achetée ! Dès lors, des contacts ont été pris dans ce sens avec les commerces de la région. Des avis favorables de la part des commerces régionaux ont été recueillis mais l'écho a été moins positif au sein des grands distributeurs. Une possibilité serait d'ajouter une disposition obligeant ces derniers à collecter ces déchets recyclables dans le règlement relatif à la gestion des déchets, telle que la loi l'autorise. Cette thématique est donc en cours de réflexion et le CC aura certainement l'occasion de la porter à l'ordre du jour d'une séance du Conseil général lors de la prochaine législature.

Pour répondre à cette question de manière plus générale, il invite les interpellateurs à s'informer auprès des commissaires en charge de ces dossiers spécifiques de manière à régler ces questions directement à l'interne des groupes. Cela permettrait d'instaurer une certaine dynamique et de répondre à la majeure partie des questions « serpent de mer » que les autres membres du Conseil général se posent.

#### 6. Question de M. François Oppliger (Soc.) **sur l'évolution de la situation de la ferme au Pré-Monsieur**

*« Comment évolue la situation de la ferme du Pré-Monsieur ?*

*Ces dernières semaines, nous n'avons plus remarqué de grands épandages de purin dans la région, mais combien de temps cela va-t-il durer ?*

*Lors de balades dans les environs du Château de Môtiers, il nous est permis de voir, au Nord de la nouvelle ferme du Pré-Monsieur, une mare où je doute que les batraciens soient bien à l'aise. Cet étang subsiste depuis la pollution de fin février ; même durant le mois de mars et le manque de pluie, ce phénomène paraît pour le moins inquiétant.*

*Je remercie le Conseil communal de nous informer sur les avancées de ce dossier auprès des services de l'Etat. »*

#### **7. Question du groupe PLR sur l'évolution de la situation de la ferme au Pré-Monsieur**

*« Le Conseil communal a-t-il fait les démarches nécessaires pour que les paiements directs de la famille Menoud soient suspendus jusqu'à résolution du conflit ? ».*

M. Mermet (cc) répond aux questions 6 et 7 en même temps. Il explique tout d'abord que ce n'est pas la commune qui verse les paiements directs mais bien le canton qui distribue ces fonds provenant de la Confédération. Lorsque des manquements au respect des règles environnementales sont constatés, il est tenu compte de malus. A sa connaissance, quelques faibles restrictions sur les montants attribués à l'entreprise agricole ont été retenues, notamment suite aux interventions répétées de l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) qui est mandatée par le canton pour procéder à des contrôles. Dans le cadre de la pollution, une procédure a été lancée en justice. En fonction des décisions que le Tribunal prendra, il y aura certainement des conséquences.

Quoiqu'il en soit, il rappelle que ce dossier occupe et préoccupe le CC. Il indique qu'une surveillance a été mise en place, tant au niveau du bétail que des eaux. Chaque semaine, des échantillons de la nappe sont prélevés pour vérifier l'absence de pollution. La mare de lisier encore existante inquiète également l'Exécutif qui est en contact régulier avec le service cantonal de l'énergie et de l'environnement. De l'avis de M. Mermet, il y a effectivement des problèmes et il a des doutes quant au fait que cette mare ne soit que le résidu de la pollution d'il y a quelques semaines.

Il indique que le Conseil d'Etat a communiqué ce jour que cette exploitation n'avait obtenu qu'une autorisation pour 157 UGB en moyenne par année et que le service de l'agriculture avait autorisé la construction de la fosse pour 310 bêtes ! Cette information l'inquiète car cela prouve que les services cantonaux sont en contradiction et que la synchronisation fait défaut entre les services de l'Etat. Dès lors, le CC attend des réponses. Il ajoute que l'entreprise agricole doit elle-même établir une étude pour démontrer quelle quantité de bétail elle peut accueillir sur son domaine, en tenant compte des caractéristiques environnementales et du voisinage. La balle est de ce fait dans son camp et le CC met la pression pour que ce dossier avance rapidement. M. Mermet relève que pour sa part, il n'y a pas une semaine qui passe sans qu'il travaille sur cette affaire. Le CC ne manquera donc pas d'informer les conseillers généraux dès l'obtention de nouvelles, de même que la presse en informera certainement la population vu la tension qui règne sur ce dossier.

#### **8. Question de M. Christophe Calame (PLR) concernant le prix du terrain du quartier de Surville à Buttes**

*« Le prix du terrain dans le quartier de Surville à Buttes a été annoncé à des acquéreurs potentiels comme étant de 120 francs par mètre carré. Sachant que la dernière parcelle dans ce quartier s'est vendue pour 65 francs par mètre carré, du temps de la Commune de Buttes, je souhaiterais connaître la position du Conseil communal et les raisons d'une telle augmentation ? »*

M. Mermet (cc) indique que la procédure pour l'élaboration du plan de quartier de Surville à Buttes va bientôt aboutir et est actuellement en consultation au service de l'aménagement du territoire. Selon le calendrier, il pense dès lors que les projets pourront voir le jour dans le courant de cet automne. En ce qui concerne le prix du terrain défini, il explique qu'un des critères retenus par le CC

est de ne pas faire de concurrence déloyale envers les acteurs et les propriétaires privés. A noter que certains terrains se vendent sur le territoire communal à fr. 150.-/m<sup>2</sup>. Le quartier de Surville reste intéressant, il est bien ensoleillé et présente diverses qualités, notamment l'accès proche des transports publics. Il ajoute que si le prix était inférieur de fr. 20.-/m<sup>2</sup> cela représenterait une diminution de quelque fr. 30.-/mois d'intérêt. Dès lors, il ne pense pas que cette différence soit réellement incitative. Il pense que les terrains communaux ne doivent pas être bradés et doivent rester au même niveau de prix que ceux du marché. Pour attirer de nouveaux citoyens, des autres mesures que l'adaptation du prix devront être prises pour faciliter l'accès au logement.

9. Question de M. Christophe Calame (PLR) **relative à la centrale de réservation des salles communales**

*« Les procédures de réservation et de facturation des locations de salles communales sont loin d'être optimales. D'une part, les réservations peinent bien souvent à être confirmées aux personnes concernées, d'autre part, la facturation n'a lieu que plusieurs mois après la date de la location, voire jamais, comme il en a déjà été le cas. Je considère que les loyers devraient s'encaisser au préalable et qu'une attestation de paiement devrait être la condition sine qua non pour que les clés de la salle en question soient remises au locataire. Le Conseil communal est-il conscient de ces faits, et si oui, prévoit-il d'y remédier ? »*

M. Kleiner (cc) conçoit et confirme que les procédures de réservation et de facturation des locations de salles sont loin d'être optimales. Il ajoute que c'est un doux euphémisme tant la situation est aujourd'hui insatisfaisante, malgré les nombreux efforts et toute l'attention que la direction de la culture, des loisirs et des sports et du centre sportif y accordent. Il indique que 3 raisons principales peuvent expliquer ou du moins décrire ce constat. Tout d'abord, le logiciel utilisé est aujourd'hui trop peu performant. La modification du paramétrage est en cours. Il relève également qu'il y a un certain manque de maîtrise du personnel, mais surtout et essentiellement un manque de personnel ! Il indique toutefois que le CC a apporté le correctif qu'il estimait nécessaire pour pallier ce problème de ressource. Du personnel supplémentaire a été placé sur cette mission. De ce fait, M. Kleiner tient à assurer le Conseil général que le CC met tout en œuvre pour améliorer la situation. Il profite de souligner que bien souvent, les doléances exprimées à la responsable des réservations, le sont d'une telle manière, que cela ne l'encourage pas à augmenter son degré de motivation ! Cette manière de dire est aussi un euphémisme !

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h42.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Zoran Savic

Cécile Mermet Meyer

**Motions en suspens :**

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011